

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1998 B 18795
Numéro SIREN : 421 318 809
Nom ou dénomination : DEVON STORAGE FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 29/03/2022 sous le numéro de dépôt 41525

« DEVON STORAGE FRANCE »

**Société par Actions Simplifiée
Au capital de 30.000.000 €EUROS**

**Siège social : 90 avenue de Wagram
75017 – PARIS**

R.C.S. PARIS 421 318 809

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 18 MARS 2022

**L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX,
LE DIX HUIT MARS A DIX HUIT HEURES,**

La SARL IENA II, Actionnaire unique de la société « **DEVON STORAGE FRANCE** » a tenu ce jour une assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social, sur convocation faite par le Président.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par l'Actionnaire unique en entrant en séance, lequel détient 100% des actions.

La séance est présidée par **Monsieur Daniel GUERIN**, représentant la SARL « **IENA II** », Présidente de la Société.

Le Commissaire aux Comptes, la société **COMAUDITEX**, dûment convoqué, absent, est excusé.

L'assemblée générale pouvant ainsi valablement délibérer, est déclarée régulièrement constituée.

Le Président déclare la séance ouverte.

Puis, le Président rappelle que ladite assemblée a été réunie à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- ♦ *Examen du rapport de gestion du Président ainsi que du rapport général du Commissaire aux Comptes et approbation des comptes et du bilan de l'exercice clos le 30 septembre 2021,*
- ♦ *Affectation du résultat,*
- ♦ *Distribution de dividendes,*
- ♦ *Approbation du rapport spécial établi par le Commissaire aux Comptes portant sur les conventions réglementées,*



- ♦ *Quitus au Président,*
- ♦ *Renouvellement du mandat des Commissaires aux comptes,*
- ♦ *Questions diverses.*

Ensuite, le Président communique à l'assemblée et dépose sur le bureau, à la disposition des actionnaires :

- ♦ *Les statuts de la société,*
- ♦ *Le dossier de convocation,*
- ♦ *La feuille de présence,*
- ♦ *Les comptes annuels,*
- ♦ *Le rapport de gestion du Président,*
- ♦ *Les rapports du Commissaire aux Comptes,*
- ♦ *La liste des actionnaires.*

Le Président déclare alors que tous les documents prévus par les dispositions légales ont été mis à la disposition des actionnaires au siège social, pendant les quinze jours qui ont précédé la présente assemblée, notamment :

- ♦ *Les comptes annuels,*
- ♦ *Le rapport de gestion du Président,*
- ♦ *Les rapports du Commissaire aux Comptes,*
- ♦ *Le texte et l'exposé des motifs des projets de résolution,*
- ♦ *Le tableau concernant les résultats des cinq derniers exercices,*
- ♦ *La liste des actionnaires arrêtée au seizième jour précédant la réunion.*

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Puis le Président donne lecture de son rapport de gestion exposant l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé, les résultats de cette activité, son évolution prévisible, les événements importants intervenus entre la date de clôture de l'exercice et la date d'établissement de ce rapport, ses activités en matière de recherche et de développement ; il donne connaissance du tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

Ensuite, il est donné lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels relatif à l'exécution de sa mission au cours de l'exercice écoulé ainsi que de son rapport spécial sur les conventions réglementées.

Le mandat des commissaires aux comptes arrivant à expiration avec la présente assemblée, il y a lieu de se prononcer sur leurs renouvellements pour une nouvelle période de six années.

Enfin, le Président déclare la discussion ouverte.

Après avoir donné toutes explications nécessaires, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :



PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président sur l'activité, la situation de la société pendant l'exercice écoulé et sur les comptes dudit exercice clos le 30 septembre 2021, ainsi que du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes et le bilan dudit exercice, tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée par l'associée unique.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, constatant que l'exercice clos le 30 septembre 2021 s'est soldé par un bénéfice de **5.455.583,06 Euros**, décide de l'affecter de la manière suivante :

- Au compte « **Réserve légale** » à concurrence de **272.779,35 Euros**
qui se trouvera ainsi porté à hauteur de **1.001.343 Euros**
- Au compte « **Report à nouveau** » à concurrence de **82.803,71 Euros**
qui se trouvera ainsi porté à hauteur de **508.644,71 Euros**.

L'assemblée générale, constatant qu'il ressort un montant de bénéfices distribuables s'élevant à la somme de **5.100.000 Euros** décide de procéder à une distribution de dividendes à concurrence de la somme de **5.100.000 Euros**, soit un dividende brut par action de **0.68 Euros** ; cette distribution s'imputant sur le bénéfice de l'exercice à concurrence de **5.100.000 Euros**.

Cette distribution sera mise en paiement au siège social à compter du **22 Mars 2022**.

L'Assemblée Générale, afin de se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I., décide de ventiler le montant des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices, dans le tableau ci-dessous :

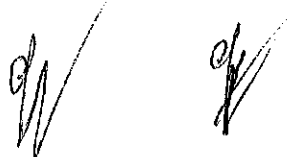
Exercices	Distribution globale	Abattement 40 %	Sans abattement
30.09.2020	-	-	-
30.09.2019	21.937.500 €	-	-
30.09.2018	-	-	-

Cette résolution est adoptée par l'associée unique.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes portant sur les conventions réglementées, prend acte et approuve tant les termes que les conclusions qui s'y trouvent visés.

Cette résolution est adoptée par l'associée unique.



QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne, en conséquence du vote des précédentes résolutions, quitus de sa gestion au Président pour l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée par l'associée unique.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Associée unique décide de renouveler dans leurs fonctions :

- le Commissaire aux Comptes titulaire, à savoir la société **COMAUDITEX**, sise 24 rue Erlanger 75016 Paris, pour la durée de six exercices, soit jusqu'au jour de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice qui se terminera le 30 septembre 2027.
- le Commissaire aux Comptes suppléant, à savoir la société **AUDIT CONSEIL ET MANAGEMENT « ACM »**, sis 64 Boulevard Malesherbes 75008 Paris, pour la durée de six exercices, soit jusqu'au jour de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice qui se terminera le 30 septembre 2027.

Cette décision est adoptée par l'associée unique.

SIXIEME RESOLUTION

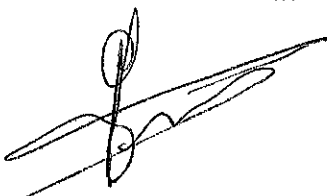
L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales partout où besoin sera.

Cette résolution est adoptée par l'associée unique.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 18 heures 35.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
La SARL IENA II
Le Gérant
M. Daniel GUERIN



Pour la SARL IENA II
Le Gérant
M. Daniel GUERIN

